

Mort du rappeur Werenoï : pour l'islam, la musique est-elle vraiment interdite - haram- ?

écrit par Juvénal de Lyon | 24 mai 2025





Le rappeur Werenoï, originaire de Melun, est décédé samedi 17 mai à l'âge de 31 ans. Jean-Baptiste Quentin / PHOTOPQR/LE PARISIEN/MAXPPP

Rappelons-nous l'imam de la mosquée Sunna à Brest, Rachid Abou Houdeyfa, proche du salafisme, qui affirmait dans une vidéo en 2014 : « la musique transformera (les enfants) en porcs ». Alors le sujet est-il clos ?

La musique islamique est-elle haram, interdite ? Je sais bien que cette idéologie coranique totalitaire interdit la reproduction du visage humain, alors faut-il interdire la photographie, les affiches des leaders musulmans, et enfin interdiction suprême haramesque : la télévision !

Juvénal de Lyon

Après la mort, samedi 17 mai, du célèbre rappeur français Werenoï, de confession musulmane, **des internautes se sont déchaînés sur les réseaux sociaux pour appeler à la suppression de sa musique sur les plateformes d'écoute et rappeler la condamnation de la musique par l'islam.** Mais l'islam interdit-il vraiment

cet art ?

À la demande de sa famille, de ses proches et de ses équipes, l'ensemble des clips vidéo du rappeur Werenoï, décédé à 31 ans d'une défaillance cardiaque le samedi 17 mai, ont été temporairement supprimés de sa chaîne YouTube. Une décision défendue sur X par le média spécialisé Raplume, et justifiée par la confession de l'artiste ayant vendu le plus d'albums en France en 2023 et 2024 : « **Werenoï était musulman, nous vous invitons à écouter le moins possible sa musique à l'avenir, par respect pour sa foi.** »

D'autres comptes se sont félicités d'avoir retiré « tous les sons de Werenoï » de leurs playlists personnelles, « pour ne pas l'exposer à des péchés en plus ». Pour beaucoup, sa musique étant « haram » – interdite selon la loi islamique –, l'écouter après sa mort reviendrait à « accumuler des péchés dans (sa) tombe ».

Parmi les internautes qui ont relayé ce message, certains en ont profité pour rappeler le caractère condamnable que revêt la musique pour une partie de l'islam : « La musique est haram. Ce n'est pas un débat, ce n'est pas une mode. C'est une parole claire, rapportée par les savants, interdite dans les textes. Et pourtant, on nourrit nos oreilles, nos cœurs et nos âmes de ce qu'Allah interdit. » La musique, proscrite par l'islam ? Une règle surprenante, puisqu'un grand nombre de musiciens, en France et dans le monde, affichent leur appartenance à la religion musulmane.

Salafisme et extrémisme

Preuve que le débat est vif et dans l'air du temps, « la musique est-elle haram ? », sur YouTube, donne immédiatement des milliers de résultats. À chaque fois, la même réponse venue d'influenceurs musulmans plus ou

moins formés : **le croyant ne devrait pas écouter de morceaux.** « Ces vidéos se font la caisse de résonance d'une sensibilité extrêmement minoritaire dans les différents courants de l'islam, alors même que les sociétés musulmanes ont produit des pratiques musicales sophistiquées et raffinées », observe Luis Velasco-Pufleau, musicologue associé à l'université de Berne.

Déjà en 2017, le chercheur détaillait dans un article **(1)** les sources religieuses « polémiques » de cette proscription. « Pour ces interprétations salafistes, la musique paralyse et hypnotise temporairement nos esprits comme le font des narcotiques tels que l'alcool, l'opium, l'héroïne et la cocaïne. » Le musulman est ainsi appelé à remplacer la musique par une lecture minutieuse des sourates du Prophète.

Pourtant, le mot « musique » n'apparaît pas dans le Coran. Les musulmans opposés à cet art se basent sur une interprétation controversée du verset 6 de la 31e sourate : « Et parmi les gens il y en a qui, dénués de science, achètent de plaisants discours pour égayer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtement avilissant ».

Pour les salafistes, entre autres, ces « discours plaisants » se rapporteraient à la musique. Quelques hadiths (actes et paroles rapportés du prophète Mohammed) pourraient également concerner une interdiction de cet art. Le chercheur Luis Velasco-Pufleau note toutefois que des imams salafistes, comme des groupes djihadistes, « encouragent l'écoute d'anashid : des chants masculins sans accompagnement instrumental qui ne seraient pas considérés comme étant de la musique ».

Ce courant de pensée, bien loin d'être partagé par l'ensemble de l'islam, est surtout professé par les

branches les plus fondamentalistes. En janvier 2014, quand le groupe État islamique (EI) s'empare de la ville de Rakka (Syrie), **la diffusion et l'écoute de toutes formes de musiques sont interdites, passibles d'une condamnation à mort.** Les attentats contre des lieux dédiés à l'art musical se sont ensuite multipliés, avec le **Bataclan** en 2015, le concert de la **pop star Ariana Grande à Manchester** (Royaume-Uni) en 2017, ou encore l'attaque déjouée contre un événement de **Taylor Swift en Autriche**, l'année dernière.

En France, l'imam de la mosquée Sunna à Brest, Rachid Abou Houdeyfa, proche du salafisme, affirme dans une vidéo en 2014 que la musique « *transformera (les enfants) en porcs* ». Des propos vivement contredits par le Conseil régional du culte musulman de Bretagne, rappelant que « *l'islam n'a jamais interdit toutes les musiques* ».

La diffusion de contenus affirmant que l'islam classique interdirait l'écoute ou la diffusion de la musique témoigne de la progression du salafisme comme norme de référence religieuse en France. Un phénomène particulièrement présent sur les réseaux sociaux, où des prédicateurs 2.0 trouvent une forte audience, comme l'analysait déjà [Damien Saverot pour La Croix](#), doctorant à l'École normale supérieure en 2022. « *Aujourd'hui, on a des influenceurs ne se réclamant pas ouvertement du salafisme qui le diffusent auprès de personnes qui ne le connaissent pas, en prétendant qu'il s'agit simplement de l'islam.* **Cela contribue à imposer le salafisme comme norme de référence dans l'imaginaire collectif.** »

(1) « Musique et propagande djihadiste : La censure de la musique », publié dans la revue Music, Sound and Conflict en 2017. source : <https://www.la-croix.com/religion/mort-du-rappeur-were-noi-pour-l-islam-la-musique-est-elle-vraiment->

[interdite-20250520](#)

Pcc : Juvénal de Lyon

Nota Bene

Voir aussi l'excellent dossier d'Agathe sur la musique en islam.

<https://resistancerepublicaine.com/2024/05/21/art-de-lislam-ou-art-malgre-lislam-quid-de-la-musique/>